

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Rejeté

N° AC46

AMENDEMENT

présenté par

M. Piquemal, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex,
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,
Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney,
M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais,
Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et
M. Vannier

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI réitère son opposition totale à l'importation du modèle de la Premier League anglaise en France – qui va à l'encontre des principes mêmes fondant le modèle sportif français.

La Premier League est une société privée dans laquelle sont associés les 20 clubs qui participent à la compétition de première division anglaise, ainsi que la fédération anglaise (Football association). Celle-ci y dispose de pouvoirs spécifiques : en effet, certaines décisions importantes ne peuvent être prises qu'avec son approbation. À la fin de chaque saison, les clubs relégués transfèrent leurs actions aux clubs promus. Chaque club dispose d'un vote au sein de la société et toutes les décisions majeures nécessitent l'approbation d'au moins deux tiers des clubs. Or, ce modèle de gouvernance représenterait une brèche majeure dans le mode de gouvernance du football français et du sport professionnel en général : en effet, alors que la Ligue de Football Professionnelle (LFP), qui gère jusqu'à présent notamment la commercialisation et la répartition des recettes des droits

audiovisuels, son remplacement par une société privée est vu par de nombreux acteurs comme une manière de renforcer notamment l'attractivité du championnat de Ligue 1 en attirant plus de capitaux privés. Pourtant, la Premier League anglaise se caractérise par une financiarisation excessive, qui ne fait que renforcer l'inflation des coûts et augmenter le coût des transferts de joueurs par exemple, au détriment des clubs les moins riches : dans ce modèle, seuls les clubs ayant des capacités financières énormes peuvent espérer se développer, au détriment de la majorité d'entre eux. D'autant plus que ce modèle n'est pas un exemple de gestion, contrairement à ce qu'on pourrait nous faire croire : ainsi, les vingt clubs engagés en 2024-2025 ont enregistré une perte cumulée de près de 800 millions de livres sterling (plus de 900 millions d'euros), malgré un record de recettes établi à 6,8 milliards (7,9 Mds EUR). L'inflation galopante sur le marché des transferts, les salaires des joueurs et les commissions d'agents expliquent en partie ce déséquilibre. Ainsi, comme le souligne l'universitaire Kieran Maguire, « Le problème de la Premier League, c'est que les clubs sont vraiment incités à trop dépenser », « Au bout du compte, c'est une course à l'armement pour attirer les joueurs, que ce soit en matière d'indemnités de transfert ou de salaires ».

Par conséquent, et afin de « Libérer le sport de l'argent », nous nous opposons à la suppression de la LFP et le passage à la gestion par une société commerciale, dont la logique est d'augmenter les flux financiers au détriment de l'intérêt sportif.